

INDICATEUR B1 : QUELS SONT LES EFFECTIFS SCOLARISÉS ?

DÉFINITIONS

EFFECTIFS

Élèves ou étudiant-es fréquentant un établissement de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), en ce y compris l'enseignement de promotion sociale. Au niveau secondaire, les données comprennent également les formations en apprentissage (ex. : IFAPME).

CITE

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) appartient à la famille des classifications internationales économiques et sociales des Nations Unies, appliquées aux statistiques à l'échelle mondiale pour la collecte, la compilation et l'analyse de données comparables internationalement. La CITE est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. La CITE est le produit d'un accord international adopté formellement par la Conférence générale des États membres de l'UNESCO.

MÉTHODOLOGIE

Dans les graphiques et tableaux publiés par l'OCDE dans *Regards sur l'éducation 2022*, seuls les pays (et donc la Belgique) sont présentés. Dans le présent indicateur, les informations pour la Wallonie, la Région Bruxelles-Capitale (RBC) et la FWB (Communauté française) ont été rajoutées à ces graphiques et tableaux.

Pour les sources et méthodologies des données issues de « *Regards sur l'éducation* », le lecteur ou la lectrice se référera à la publication (OECD (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>). Seront décrites pour chaque graphique ou tableau, le cas échéant, les sources, limites ou méthodologies des calculs effectués pour la Communauté française.

Tous les graphiques ou tableaux ne sont pas repris. Seuls ceux pour lesquels les données étaient disponibles et/ou pertinentes ont été recalculés.

Pour la FWB, comme pour la Belgique, les données concernent l'année scolaire/académique 2019-2020.

TABLEAU B1.2 – PROFIL DE L'EFFECTIF DU TERTIAIRE (2020)

DÉFINITIONS

Tertiaire

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE de 2011.

En FWB, les formations des niveaux 5 à 8 peuvent être dispensées en tout ou en partie par les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale.

Âge typique de scolarisation

Les âges typiques de scolarisation sont ceux de 60% au moins des étudiant·es du niveau d'enseignement considéré, entre le 20^e et le 80^e percentile de l'effectif scolarisé dont l'âge est connu.

Cycle court

Le cycle court concerne un programme de niveau 5 de la CITE en FWB, soit un Brevet d'enseignement supérieur (BES). Il s'agit d'un programme plus court que le bachelier (peut-être une partie de celui-ci).

Licence

Traduction en français de France du mot «Bachelor». En FWB, nous parlons de «Bachelier» (qu'il soit de type court ou de type long, en haute école, école supérieure des arts ou université). Dans cette publication, c'est le terme «Bachelier» qui sera utilisé. Le terme «Licence» est repris dans «Regards sur l'éducation». Ce niveau comprend également le bachelier de spécialisation. Les programmes repris ici sont classés au niveau 6 de la CITE.

Premier master long

Il s'agit d'un programme long de niveau master (le programme ne faisant pas la distinction entre bachelier et master).

Master

Il s'agit d'un master faisant suite à un programme de bachelier (soit master en FWB). Ce niveau comprend également les masters de spécialisation ou les agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) par exemple. Les programmes repris ici sont classés au niveau 7 de la CITE.

Étudiant·es à temps partiel

Il s'agit des individus scolarisés dont la charge d'étude est inférieure à 75% de la charge d'étude annuelle.

Par convention, en FWB, seuls sont repris comme étant à temps partiel tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement de promotion sociale (il n'a pas été possible d'avoir des informations précises sur le pourcentage de la charge dans les données actuellement disponibles). Les étudiant·es des hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités sont considéré·es à temps plein quel que soit le nombre de crédits inscrits à leur programme annuel d'études (PAE).

Établissement public

Un établissement est public si sa direction et sa gestion :

- » relèvent directement d'un organisme public ou d'autorités responsables de l'éducation dans le pays où ils se situent ;

- » relèvent directement d'un organisme gouvernemental ou d'un conseil de direction dont la plupart des membres sont désignés par une instance publique ou élus au suffrage public.

Établissement privé

Un établissement est privé si sa direction et sa gestion :

- » relèvent d'une organisation non gouvernementale (église, syndicat, entreprise, etc.) ;
- » relèvent d'un conseil de direction dont la plupart des membres ne sont pas désigné par une instance publique.

Établissement privé subventionné par l'État

Un établissement privé subventionné par l'État est un établissement privé dont le financement de base provient à 50% ou plus d'administrations publiques, ou établissement privé dont le personnel enseignant est rémunéré par une administration publique ou directement par l'État.

Privé indépendant

Un établissement privé indépendant est un établissement privé dont moins de 50% du financement de base provient d'administrations publiques et dont le personnel enseignant n'est pas rémunéré par une administration publique.

SOURCES

- » Collecte de données UOE pour la FWB (collecte de données annuelle commune à l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT)
- » OECD (2022), Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>

CALCULS POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- » ARES

REMARQUES

Les données servant de base à la collecte UOE proviennent de sources différentes : SATURN, CReF, MFVB, etc.

Aucune donnée n'est collectée en FWB sur l'enseignement privé indépendant. Seuls sont pris en compte les étudiant-es fréquentant un établissement organisé ou subventionné par la FWB.

TABLEAU 1 : Profil de l'effectif du tertiaire

LÉGENDE

- » a = les données de la catégorie sont sans objet
- » m = les données ne sont pas disponibles - elles sont soit manquantes, soit l'indicateur n'a pas pu être calculé en raison du nombre limité de répondant·es
- » X(ba) = les données sont incluses au données de bachelier

	ÂGES TYPQUES DE SCOLARISATION				RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DU TERTIAIRE ENTRE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT					POURCENTAGE D'ÉTUDIANT·ES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT			POURCENTAGE D'ÉTUDIANT·ES À TEMPS PARTIEL		
	Cycle court	Bachelier	Master	Doctorat	Cycle court	Bachelier	MASTER			Public	PRIVÉS		Hommes	Femmes	Total
							Total	Dont premiers	Doctorat		Privé subvention	Privé indépendant			
Australia	21-39	19-29	23-35	27-43	21	58	18	a	3	78	m	m	36	39	38
Austria	18-26	20-28	24-34	28-39	17	47	32	10	5	78	m	m	0	0	0
Belgium	20-32	19-22	22-27	26-35	4	71	21	a	3	42	57	0	28	25	26
FWB	m	19-22	22-28	26-36	XC (BA)	75	22	a	3	44	56	a	16	12	14
Canada	19-27	19-24	23-35	27-38	24	60	12	m	3	100	a	a	16	18	17
Chile	20-31	20-26	23-37	28-38	26	66	8	3	0	16	14	70	a	a	a
Colombia	19-30	19-27	27-40	31-46	28	65	7	a	0	51	a	49	a	a	a
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m
Czech Republic	20-25	20-25	22-28	27-36	0	60	33	10	7	89	2	9	1	3	2
Denmark	22-36	22-30	24-30	27-36	11	63	22	a	3	100	0	0	11	13	12
Estonia	a	20-31	23-36	28-38	a	61	34	7	5	93	0	7	8	7	7
Finland	a	21-32	25-39	30-48	a	69	25	2	6	53	47	a	41	33	37
France	18-21	18-22	20-26	25-34	20	41	37	19	2	75	3	22	a	a	a
Germany	22-34	20-28	22-29	27-36	0	61	33	13	6	85	m	m	17	15	16
Greece	a	20-34	26-42	29-45	a	86	10	a	4	100	a	a	1	1	1
Hungary	20-25	20-29	21-29	26-37	4	65	28	15	3	82	8	9	25	32	29
Iceland	24-43	21-32	26-43	29-48	4	68	25	1	3	79	21	0	28	33	31
Ireland	22-44	19-23	23-41	26-41	10	71	16	m	4	96	0	4	18	19	19
Israel	19-28	22-29	27-41	29-43	15	66	16	a	3	18	70	12	14	13	13
Italy	20-25	20-27	22-29	26-32	1	60	37	15	2	82	0	18	a	a	a
Japan	m	m	m	m	19	70	9	4	2	21	a	79	6	8	7
Korea	19-22	19-23	25-42	27-45	21	69	8	a	3	20	a	80	m	m	m
Latvia	21-37	20-29	23-33	28-43	17	56	23	8	3	8	69	23	25	30	28
Lithuania	a	20-25	22-30	27-37	a	72	25	8	3	89	a	11	17	16	17
Luxembourg	20-23	20-24	24-35	26-33	11	41	36	a	12	100	a	0	20	20	20
Mexico	18-21	19-24	25-38	29-44	4	89	7	a	1	64	a	36	a	a	a
Netherlands	20-29	19-25	23-34	26-32	3	74	21	m	2	84	a	16	17	20	19
New Zealand	20-42	19-30	24-41	27-43	17	71	9	a	4	90	10	0	43	45	44
Norway	22-34	21-35	22-33	29-42	3	66	28	13	3	84	6	10	31	36	34
Poland	25-47	20-27	22-27	26-34	0	66	32	11	2	70	a	30	31	29	30
Portugal	19-23	19-24	20-29	28-45	5	57	33	16	6	81	0	19	6	4	5
Slovak Republic	20-29	20-24	22-27	26-39	2	57	37	8	5	88	1	12	17	20	19

	ÂGES TYPIQUES DE SCOLARISATION				RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DU TERTIAIRE ENTRE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT					POURCENTAGE D'ÉTUDIANT-ES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT			POURCENTAGE D'ÉTUDIANT-ES À TEMPS PARTIEL		
	Cycle court	Bachelier	Master	Doctorat	Cycle court	Bachelier	MASTER		Doctorat	Public	PRIVÉS		Hommes	Femmes	Total
							Total	Dont premiers			Privé subvention	Privé indépendant			
Slovenia	20-19	19-23	23-26	27-40	14	55	27	6	4	83	6	11	24	23	23
Spain	19-31	19-27	22-32	27-44	22	57	17	5	4	76	2	22	25	25	25
Sweden	23-36	22-36	22-33	28-41	8	57	32	22	4	89	10	0	40	46	43
Switzerland	24-44	21-28	24-32	27-35	1	67	24	0	8	84	8	8	31	21	26
Turkiye	21-34	21-33	22-30	28-38	38	55	6	2	2	92	a	8	a	a	a
United Kingdom	21-41	19-23	24-39	26-42	13	63	19	a	4	a	100	a	18	20	19
United States	19-31	19-26	24-39	26-42	32	52	15	a	2	73	a	27	36	40	38
OECD average					11	63	22	8	4	71	12	17	21	22	21
EU22 average					7	61	28	10	4	79	10	11	19	19	19